

Bonjour,

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) vous transmet les renseignements suivants à l'intention des invités internationaux qui désirent entrer au Canada pour assister à un événement enregistré auprès d'IRCC.

Nous vous encourageons à vous familiariser avec les renseignements ci-dessous avant de soumettre une demande à IRCC :

Types de demande

La plupart des étrangers ont besoin d'un visa de résident temporaire (VRT) ou d'une autorisation de voyage électronique (AVE) pour se rendre au Canada. Pour savoir si vous avez besoin d'un VRT ou d'une AVE pour voyager au Canada, consultez la page Web : [Vérifiez si vous avez besoin d'un visa pour voyager au Canada](#).

Présenter une demande

Pour de plus amples renseignements sur les processus de demande de VRT et d'AVE, consultez la page Web : [Séjourner au Canada à titre de visiteur](#).

Présenter une demande de VRT

Si vous avez besoin d'un visa, faites votre demande en ligne sur le portail d'IRCC (DERT).

Portail d'IRCC (DERT)
<p>Vous êtes invité à présenter une demande par l'entremise du portail d'IRCC parce que vous répondez à au moins un des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> L'organisateur de votre événement est situé au Canada et a une adresse au Canada.<input checked="" type="checkbox"/> Vous ne participez pas à un événement organisé par le gouvernement du Canada et n'êtes donc pas admissible à une dispense de frais.
Comment présenter une demande
<p>1. Présentez votre demande de visa de visiteur sur le portail d'IRCC.</p> <p>2. À la question « Pourquoi avez-vous besoin d'un visa », sélectionnez : « Pour des raisons professionnelles, comme une réunion, une conférence, un événement ou une formation ».</p> <p>IMPORTANT : Identifiez votre demande à l'aide du code d'événement spécial. Dans la section « Renseignements sur l'événement spécial », on vous demande si nous avons attribué un code d'événement spécial à votre organisation ou conférence. Sélectionnez « Oui », puis saisissez le code de l'événement spécial dans le champ de texte ouvert.</p>
Données biométriques
<p>3. Si vous devez fournir des données biométriques, vous recevrez une lettre d'instructions relatives à la biométrie (LIB). Veuillez prendre rendez-vous dès que vous recevez votre LIB.</p> <p>Vous devez fournir vos données biométriques avant qu'IRCC puisse commencer à traiter votre demande.</p>

Pour savoir si vous devez ou non fournir des données biométriques, veuillez consulter notre page Web [Les faits concernant la biométrie](#).

Passeport

Vérifiez l'état de votre demande en visitant le site : [Vérifier l'état de sa demande – Immigration et Citoyenneté - Canada.ca](#)

Si votre demande de visa est approuvée, vous recevrez une lettre vous indiquant de soumettre votre passeport au [Centre de réception des demandes de visa](#) (CRDV) le plus proche par la poste ou par service de messagerie.

Prenez note que vous ne pourrez pas entrer au Canada si votre visa n'est pas apposé dans votre passeport.

Besoin d'aide?

Consultez le guide pour savoir comment remplir votre demande.

Pour de l'aide supplémentaire, consultez le [Centre d'aide](#) ou remplissez le [formulaire Web](#).

Demande sur papier (IMM 5257)

Nous vous invitons à présenter une demande sur papier **uniquement** si vous répondez à l'un des critères suivants :

- Vous ne pouvez pas présenter votre demande en ligne en raison d'un handicap.
- Vous voyagez avec une pièce d'identité ou un titre de voyage qui a été délivré à un réfugié, une personne apatride ou un non-citoyen.

Comment présenter une demande

1. Veuillez lire le [guide d'instructions](#) pour savoir comment présenter une demande sur papier.
2. Sélectionnez votre pays ou territoire dans le [menu déroulant](#) pour obtenir des instructions sur la manière de préparer et de soumettre votre demande au bureau des visas local.

Présenter une demande d'AVE

Si vous avez besoin d'une AVE, présentez votre demande sur le [site Web officiel du gouvernement du Canada](#).

Comment présenter une demande

1. Utilisez le [formulaire en ligne](#) pour présenter votre demande d'AVE.
2. Payez les frais applicables.
3. Vous recevrez un courriel d'IRCC concernant votre demande d'AVE.
4. Si votre demande présente un problème, vous recevrez un courriel d'IRCC vous demandant des renseignements supplémentaires.

Besoin d'aide?

Consultez les guides dans le menu déroulant « [Aide pour remplir le formulaire ou obtenir des réponses à vos questions relatives à l'AVE](#) » pour obtenir des renseignements sur la manière de remplir votre demande d'AVE.

Pour plus d'aide, utilisez le [Guide d'aide pour l'AVE](#) ou consultez le [Centre d'aide](#).

Codes d'événement spécial

Un code d'événement spécial unique est attribué aux événements enregistrés auprès d'IRCC afin de faciliter le suivi et la surveillance du traitement des demandes de visa. Les demandeurs **doivent** inscrire sur leur demande le code spécial de l'événement, lequel se trouve dans la lettre d'invitation fournie par l'organisateur de l'événement.

Les demandes de VRT sont examinées au cas par cas en fonction des renseignements présentés par le demandeur. Il incombe au demandeur de démontrer qu'il satisfait aux exigences pour obtenir un VRT. Bien qu'un code d'événement spécial ait été attribué à l'événement, il **n'offre aucun** avantage au demandeur en ce qui a trait à l'obtention d'un visa. Le demandeur doit répondre à tous les critères d'admissibilité pour recevoir un visa.

Délais de traitement des demandes de visa

Les [délais de traitement des demandes de visa](#) affichés en ligne sont historiques, ce qui signifie qu'ils sont mesurés selon le temps qu'il a fallu pour traiter 80 % des demandes au cours des 6 à 8 dernières semaines. Par conséquent, les délais de traitement peuvent être différents de ceux affichés en ligne au moment de la présentation de la demande. On encourage vivement les participants à présenter leur demande **le plus tôt possible** avant la date de leur départ afin de disposer d'un délai suffisant pour le traitement de leur demande et, si celle-ci est approuvée, pour la délivrance ultérieure du visa dans leur passeport.

Il est important pour les invités internationaux de se familiariser avec les processus de demande de VRT et d'AVE. En comprenant les différents processus, les invités à des événements au Canada connaîtront une expérience agréable lors de la présentation de leur demande. Nous vous remercions d'avoir lu les messages ci-dessus.

Démarches d'immigration

Les invité(e)s de l'étranger sont responsables de leurs démarches d'immigration.

Pour pouvoir être invité(e), il faut :

- Avoir un passeport valide plus de trois mois après la fin prévue du séjour, le séjour et les documents d'immigration ne pouvant pas dépasser sa date d'expiration.
- Commencer les démarches aussi tôt que 6 mois à l'avance vu les délais de traitement de l'immigration canadienne.
- Recevoir une lettre d'invitation pour son séjour. Cette lettre met en évidence l'autorisation de travail requise et les conditions du séjour. Elle est essentielle pour les démarches d'immigration et le passage à la douane canadienne.

Ensuite, il faut suivre les instructions dans le PDF fourni par IRCC (bilingue FR-EN), ci-contre.

Pour les personnes qui demandent le visa, il est fortement recommandé d'inclure des preuves des éléments suivants dans la lettre « renseignements du client » (anciennement lettre d'explication) pour [démontrer ses raisons de quitter le Canada après son séjour](#) :

- liens familiaux dans le pays d'origine, comme le conjoint ou les enfants
- liens économiques dans le pays d'origine, comme un emploi stable ou un titre de propriété
- voyages antérieurs au Canada ou dans d'autres pays occidentaux
- moyens financiers de voyager, comme un relevé bancaire

Arrangements de voyage

Une fois les documents suivants obtenus :

- Passeport valide
- Lettre d'invitation
- Visa ou AVÉ

L'invité(e) peut prendre les arrangements de voyage, comme le billet d'avion et la réservation d'hôtel.

Passage à la douane canadienne

Il faut voyager avec les documents obtenus en format papier et à portée de main (pas dans les bagages enregistrés).

Il peut être utile de voyager également avec une preuve des moyens financiers pour subvenir à ses besoins durant le séjour, ex. un relevé bancaire.

Pour entrer au Canada, il ne faut pas avoir d'antécédents criminels, mais il n'est pas nécessaire d'en avoir la preuve.

Le passage à la douane s'effectue au premier aéroport canadien franchi, en deux étapes.

[L'inspection primaire commence avec des bornes automatisées](#), où il faut répondre aux questions.

Même si vous êtes dispensé(e) de permis de travail, vous venez pour des raisons professionnelles au Canada (« business »).

S'il s'agit d'une escale ou d'un vol qui arrive à Montréal, il faut prévoir suffisamment de temps pour passer la douane avant de prendre le prochain avion ou l'autobus.